

---

Date : 15 avril 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

***Brigitte Dupuis l'affirme :« Il n'est pas question de fermer le cinéma !!! »***

Pour faire suite aux informations diffusées par le quotidien La Nouvelle République, par la Communauté de Communes du Castelrenaudais et par l'association du cinéma le Balzac, **de nombreux propos mensongers et injustifiés** se sont exprimés sur la volonté des élus concernant la salle de cinéma et son exploitation.

Afin de clarifier cette situation et de mieux informer la population qui peut, à juste titre, s'interroger et souhaiter des réponses précises, les élus de la Communauté de Communes du Castelrenaudais souhaitent que soit réalisée une réunion publique dans la salle du Balzac et proposeront à l'association d'organiser celle-ci au plus tôt, en espérant qu'elle s'associe bien entendu à cette démarche de transparence.

Devant la diffusion de propos mensongers ou erronés, notamment sur les réseaux sociaux, Madame Dupuis et les élus communautaires tiennent d'ores et déjà à apporter ou à confirmer les informations suivantes : **Il n'a jamais été question de fermer le cinéma** puisque les élus sont parfaitement conscients de l'intérêt de posséder cet équipement sur le territoire et de la qualité de gestion et de développement des activités par l'association.

**Imaginer que les élus du Castelrenaudais puissent envisager cela est une ineptie.**

La nouvelle convention proposée ne remet en rien en cause l'exploitation normale du cinéma, son fonctionnement et son offre restera très cohérente et toujours attractive pour le public.

Elle propose tout au plus un temps de partage de **30 jours maximum dans l'année** - Sur ce point, une erreur s'est glissée dans les informations diffusées faisant état de 28 séances mensuelles....

La nouvelle convention ne remet pas du tout en cause le modèle économique du cinéma puisqu'elle est financièrement plus avantageuse, notamment par la mise à disposition **gratuite** des locaux alors que l'association paie aujourd'hui un loyer de 5 552.00 € par an et une ventilation des charges tenant compte des temps partagés qui réduira ainsi le reste à charge pour l'association.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais apporte par ailleurs son soutien financier (28 000.00 € en 2024), soutien qui permet à l'activité de vivre et qui participe à un résultat d'exercice positif d'un peu plus de 4 400.00 €. La situation économique n'est donc **pas en danger**, d'autant plus que l'association dispose d'un fonds de réserve important de plus de 100 000.00 €.

La volonté des élus d'octroyer un temps partagé à une autre structure correspond à l'ambition de développer l'offre culturelle en direction des enfants, des scolaires, des aînés..., en proposant des manifestations pour lesquelles la salle du Balzac est particulièrement adaptée (Taille/Accueil). Contrairement à ce qui a pu être évoqué, les aménagements ne changeront en rien les dispositions d'utilisation de la salle et l'accueil du public, dispositions qui doivent s'améliorer encore compte tenu du programme de travaux (+ de 410 000,00 €) prévus par la Communauté de Communes du Castelrenaudais. (Toiture, isolation, électricité, PAC...).

Ce temps partagé permettra de donner une nouvelle souplesse dans l'organisation du temps « Bénévole » et de corriger de manière naturelle un point d'organisation relevé lors de la dernière assemblée générale, donc de « soulager » les bénévoles de l'association. Il est de bon ton de rappeler par ailleurs sur cette notion de partage que le site du Balzac fut en son temps un centre socioculturel, donc déjà partagé avec des activités diverses et variées.

Dans l'attente d'une rencontre avec le public, les élus de la Communauté de Communes du Castelrenaudais souhaitent apporter ces précisions afin **que cessent les propos haineux et mensongers** sur le sujet du Balzac.